

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	ون DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	ت DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	ال DISPARUS المفقودون
en	ت DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Mai 2014

Table des matières

TSA, 07 Mai 2014, La mobilisation pour la libération des deux personnes arrêtées lors d'une manifestation du mouvement Barakat s'étend à la Tunisie.....	03
Focus-Algérie, 12 Mai 2014, Décennie noire : 3300 Algériens enterrés sous X.....	05
<i>Horizons, 12 Mai 2014</i> Me Merouane Azzi « <i>L'Algérie n'est pas encore prête pour une amnistie générale</i> ».....	07
TSA, 15 Mai 2014, Projet de nouvelle Constitution : les réactions.....	08
Algerie-focus, 16 Mai 2014, Décennie Noire : Dites-nous enfin la vérité ! Par Abdou Semmar.....	10
TSA, 23 Mai 2014, Benyouènes demande le respect de la charte pour la réconciliation nationale.....	12
Al-Watan , 28.05.2014, Nacéra Dutour : «C'est le déni de justice qui devient une constante».....	14

TSA, 07 Mai 2014, La mobilisation pour la libération des deux personnes arrêtées lors d'une manifestation du mouvement Barakat s'étend à la Tunisie

La mobilisation pour la libération des deux personnes arrêtées lors d'une manifestation du mouvement Barakat s'étend à la Tunisie



Politique - le 7 mai 2014 à 13 h 45 min - Hadjer Guenanfa .

Des militants et syndicalistes tunisiens se mobilisent pour la libération de Mohamed Kadi et Mo'ez Bennacir, arrêtés lors d'une manifestation du mouvement Barakat à Alger. « Un collectif de soutien à Mohamed Kadi et Mo'ez Bennacir vient d'être mis en place par des militants et syndicalistes tunisiens pour la libération des deux jeunes », affirme à TSA Abdelwahab Fersaoui, président du RAJ, en marge d'une conférence de presse organisée autour de cette affaire, ce mercredi à Alger.

Les Tunisiens ont « commencé à faire circuler la pétition pour la libération des deux jeunes détenus et ils vont mener prochainement d'autres actions », ajoute-t-il.

Le 16 avril, le militant de RAJ, Mohamed Kadi, et le ressortissant tunisien, Mo'ez Bennacir, avaient été arrêtés par la police lors d'une manifestation du mouvement Barakat, organisée à la veille de l'élection présidentielle.

Lors de cette conférence de presse, les membres du collectif pour la libération de Mohamed et Mo'ez affirment avoir saisi les rapporteurs spéciaux des Nations unies pour la liberté d'expression, la liberté de réunion et de rassemblement et pour les défenseurs des droits de l'Homme. « Les membres du collectif seront présents en force le jour du procès », souligne M. Fersaoui.

Présent lors de cette conférence, le père de Mohamed Kadi est revenu sur l'affaire en abordant, notamment, les premiers jours d'incarcération de son fils. « J'ai dû user des

connaissances pour savoir que mon fils était dans un commissariat. Pourquoi il n'a pas eu le droit d'utiliser son téléphone ! J'espère que le calvaire prendra fin dimanche », lâche-t-il. « La famille est restée sans nouvelle de son fils pendant quatre jours. En 2014, il y a encore des cas de disparitions », ajoute Nassira Dutour, présidente de SOS Disparus.

Le procès de Mohamed Kadi et le Tunisien Moêz Bennacir aura lieu dimanche 11 mai au tribunal de Sidi M'hamed. Les deux personnes sont détenues depuis plus d'une vingtaine de jours pour « attroupement non armé portant atteinte à la tranquillité publique ». La demande de remise en liberté provisoire, formulée par leurs avocats, a été rejetée dimanche 4 mai par la chambre d'accusation de la Cour d'Alger.

Focus-Algérie, 12 Mai 2014, Décennie noire : 3300 Algériens enterrés sous X

Décennie noire : 3300 Algériens enterrés sous X

Par [Abdou Semmar](#) | mai 12, 2014 5:25



Alors que la majeure partie des personnes disparues pendant la décennie noire ne sont pas identifiées et leurs tombes jamais retrouvées, les associations de Défense des disparus révèlent qu'il existe au moins 3 300 tombes de personnes enterrées sous X. La révélation a été faite ce lundi matin à Alger lors d'un débat organisé au siège du quotidien francophone *Liberté* avec le juriste Merounae Azzi, président de la commission d'assistance judiciaire chargée de l'application des dispositions de la Charte pour la Paix et la réconciliation nationale.

Appelé à se prononcer sur le sujet, Merounane Azzi, qui ne nie pas le chiffre, a affirmé tout de même que ce dossier le «dépasse». « C'est un dossier que je connais, mais cela me dépasse », a-t-il avoué, préférant se consacrer aux aspects pratiques de la Charte pour la Paix et la réconciliation nationale.

L'avocat, qui avoue avoir travaillé « bénévolement », estime que « si la Charte pour la Paix a réalisé 90 à 95% de ses objectifs, il existe encore des catégories qui ne sont pas encore touchées ». Il a rappelé que le chef de l'Etat a abordé récemment la possibilité de donner un prolongement à la réconciliation nationale. «Le président de la République a promis, lors de son récent discours, que la réconciliation nationale va être approfondie. Cela passe soit par la publication de nouveaux décrets présidentiels, soit par le biais d'une nouvelle loi », a expliqué le juriste. Ce dernier a, d'ailleurs, énuméré les catégories de populations qui devront être touchées par de nouvelles mesures.

Il s'agit des 500 enfants nés sous X dans les maquis, dont certains ont maintenant « plus de 15 ans », des femmes violées par le terroristes, des patriotes, des entrepreneurs et investisseurs et, surtout, des victimes du terrorisme. « Il est inconcevable que les victimes du

terrorisme continuent de percevoir des pensions dont les montants ont été fixés en 1997. Il faut impérativement réactualiser ces pensions », préconise Merouane Azzi.

Les dispositions de la charte pour la réconciliation nationale et la Concorde civile ont permis, selon M. Azzi, le repentir de 15 000 terroristes. 7 000 familles de disparus ont également été indemnisées. Seules 25 d'entre elles refusent toujours de percevoir ces indemnités, demandant la « justice d'abord », a indiqué enfin Merouane Azzi.

Essaïd Wakli

Horizons, 12 Mai 2014 Me Merouane Azzi « L'Algérie n'est pas encore prête pour une amnistie générale ».

Me Merouane Azzi

« L'Algérie n'est pas encore prête pour une amnistie générale »

Publié le 12 mai 2014

Le président de la cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, Me Merouane Azzi, estime que la promulgation de mesures complémentaires à ce projet s'avère aujourd'hui nécessaire. Il a pris comme référence les dernières déclarations du chef de l'Etat sur la consolidation des acquis de la réconciliation nationale. Cela implique, selon lui, l'intégration de nombreuses catégories non évoquées dans ledit projet. Il a fait savoir, hier, lors de son passage au forum de Liberté, que des décisions « courageuses » devant concerner « les oubliés de la charte » sont envisageables. Le président de la République peut user de l'article 47 de cette charte pour mettre en application de nouvelles dispositions en faveur de ces cas. « Il est possible également de les impliquer dans un cadre législatif totalement indépendant de la charte ou dans une démarche d'amnistie générale », précise-t-il. Me Azzi s'est montré, toutefois, sceptique quant à la question de l'amnistie générale, estimant que l'Algérie n'est pas encore prête pour ce choix. « Par le passé, l'amnistie générale en tant que projet avait fait l'objet de mauvaises interprétations. S'agissant d'un concept purement politique, il faudrait savoir qu'elle implique de nombreuses décisions dont l'autorisation aux exclus de la vie politique d'activer de nouveau et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires. Ces mesures sont susceptibles de raviver davantage la discorde. La question est de savoir si l'Algérie est prête pour assumer les conséquences d'une telle démarche », observe-t-il. Me Azzi a affirmé qu'il faudrait renforcer le principe de la réconciliation nationale quel que soit le cadre légal que le chef de l'Etat choisira. Par le langage des chiffres, l'invité du forum de Liberté a fait savoir que jusqu'à décembre dernier, 9.000 personnes ont bénéficié des mesures de la charte pour la paix et la réconciliation nationale. « Ce projet plébiscité par le peuple a été appliqué à 95% », indique-t-il, soulignant que la mission de son institution est loin d'être une sinécure en l'absence de textes d'application et à cause de la bureaucratie. Me Azzi a affirmé qu'aucun terroriste repent n'a bénéficié d'une pension sans avoir été jugé préalablement. Cette aide financière ne profite pas à ceux ayant commis des actes criminels. Dans ce contexte, il a fait savoir que le 4 février dernier, un décret exécutif a été promulgué en faveur des femmes violées dans les maquis pour bénéficier des mesures de la charte pour la paix et la réconciliation nationale. Au sujet du dossier des disparus, il a déclaré que les services de sécurité n'ont jamais obligé les familles des disparus à accepter les indemnités. « Cela est faux », a-t-il martelé, en faisant savoir que certaines associations ont fait du chantage à deux familles résidant à Bachdjerrah et Aïn Defla pour faire de fausses déclarations auprès des organisations onusiennes.

Karima Alloun Kordjani

Projet de nouvelle Constitution : les réactions

Politique - le 15 mai 2014 à 14 h 11 min - **Hadjer Guenanfa**.

Nassira Dutour, porte-parole de SOS Disparus, à TSA : « Je ne sais pas ce que signifie de faire de la Réconciliation une constante nationale. Est-ce que cela veut dire que le déni de justice et de vérité restera une constante nationale ? Est-ce que les tombes sous X notamment à Al Alia resteront une constante nationale ? La Charte pour la paix et la réconciliation viole déjà les dispositions de la Constitution telle quelle est aujourd’hui. Il faut commencer par appliquer ce qu’il y a dans l’actuelle Constitution ».

Sofiane Djilali, président de Jil Jadid, à TSA : « je n’ai aucun commentaire à faire du moment où nous avons bien expliqué qu’on n’était pas partie prenante et que le problème n’est pas la Constitution mais la légitimité du pouvoir ».

Mohcine Belabbas, président du RCD, à TSA : « Une fois de plus, la Constitution est triturée pour des considérations conjoncturelles et clientélistes. Selon les premières informations, la seule information réelle, c’est le fait que le Premier ministre puisse suppléer aux absences prévisibles du chef de l’État par la signature de décrets exécutifs. En d’autres termes, il s’agit d’un dispositif mis en place pour suppléer à l’incapacité physique du chef de l’État. Tous les autres dossiers en débat au sein de la classe politique et de la société civile sont toujours ignorés. En fait, j’ai beaucoup de peine à dire que cet écrit ressemble plus à un certificat médical pour ne pas dire un arrêt de travail qu’à une proposition d’une nouvelle Constitution attendue par le pays ».

Mohamed Hadibi, cadre d’Ennahda : « À part le point relatif à la limitation des mandats présidentiels, il n’y a pas de changements. Il y avait des points dont certains sont techniques et qui ne nécessitent pas une révision de la Constitution. On demandait de redéfinir le système de gouvernance, de renforcer le pouvoir judiciaire et le pouvoir du Parlement et on ne retrouve pas cela dans ce projet ».

Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l’Homme (CNCPPDH) à TSA : « Je suis ravi (concernant la proposition portant sur la Réconciliation nationale) ! Cela correspond exactement à ce que j’ai souhaité. J’ai déjà dit

que la Réconciliation nationale est un événement aussi important que le 1^{er} novembre. La Réconciliation nationale est la préservation de l'unité du pays. Par ailleurs, je voudrais que l'Algérie se proclame, elle-même, comme étant un État de droit à l'occasion de cette Constitution et qu'elle s'engage et s'oblige à se comporter comme telle en toute circonstance ».

Algérie-focus, 16 Mai 2014, Décennie Noire : Dites-nous enfin la vérité ! Par Abdou Semmar

Décennie Noire : Dites-nous enfin la vérité ! Par Abdou Semmar



Par Abdou Semmar | mai 16, 2014 6:00

Au moins 3300 personnes enterrées sous X en Algérie durant la tragique décennie noire où les violences les plus inouïes ont plongé notre pays dans un état de destruction sans précédent. Ce chiffre qui fait froid dans le dos a été révélé récemment par le Merounae Azzi, président de la commission d'assistance judiciaire chargée de l'application des dispositions de la Charte pour la Paix et la réconciliation nationale.

Ce chiffre traduit-il la réalité funèbre de ces années où les Algériens tombaient comme des «mouches» ? Difficile d'y répondre lorsqu'aucune enquête judiciaire n'a été entamée pour comprendre les tenants et aboutissants des massacres collectifs qui ont endeuillé une génération entière d'Algériens. En l'absence de la justice, la mémoire sombre dans la souffrance permanente. Une souffrance qu'aggrave une indifférence générale qu'une amnésie collective tente d'imposer au nom de la sacro-sainte stabilité du pays.

Et ces 3300 algériens et algériennes enterrés sans que personne ne puisse les reconnaître sont-ils des animaux dépourvus d'humanité pour qu'on les jette ainsi dans les poubelles de l'histoire ? Que doit-on faire de leurs âmes meurtries qui nous tourmentent encore ? Que doit-on faire de leurs tombes anonymes ? Les détruire par des bulldozers pour les effacer définitivement de notre histoire troublante ?

Non, ces algériens morts, massacrés, tués ou torturés, ne méritent guère cet oubli méprisant. 15 ans après la fin des violences fratricides, il est temps pour notre pays

de rouvrir ce dossier délicat pour cicatriser à jamais ses blessures encore béantes. Les milliers de disparus, les mères éplorées, les enfants orphelins, les douars entiers hantés par leurs habitants assassinés dans leurs lits, les girones de leurs femmes ou leurs mères, tous ces Algériens qui ont, certes, tourné la page, continuent à chercher pour comprendre. Ces Algériens, ils ont le droit d'accéder enfin à la vérité. Oui, la vérité et rien que la vérité.

Pourquoi sommes nous arrivés jusque là ? Lorsque deux frères s'entretient au nom d'une idéologie, cette violence ne se guérit pas uniquement par une réconciliation qui se décrète sans un travail de justice. Attention, nous cherchons nullement à attiser encore le feu du «Qui tue qui ?». Non, cette étape où les manipulations prenaient le dessus sur le devoir de vérité, les Algériens l'ont dépassée. Cette étape de polémiques stériles et de débats byzantins, elle fait partie du passé. Mais la vérité, celle-là que la justice doit rechercher et fournir aux Algériens pour que tout le monde puisse apaiser son âme, cette vérité-là est à notre portée.

Il suffit d'une volonté politique. Une sérieuse volonté politique. Une sincère volonté politique. Merounae Azzi avait affirmé que la Charte pour la Paix a réalisé 90 à 95% de ses objectifs. Peut-on se réjouir d'un taux de réussite aussi euphorique alors que la question des enfants nés sous X dans les maquis n'est toujours pas prise en charge par nos autorités ? Et la douloureuse question des femmes violées aux maquis ? Et ces milliers d'Algériens déportés dans des camps au sud dans le Sahara ? Ses souffrances, ou plutôt «objectifs» pour reprendre la terminologie de nos autorités, ont-elles été calmées, soignées ou considérées ? Malheureusement non.

Une autre décennie s'est écoulée depuis la tragique décennie noire. Et pourtant, chaque 23 septembre, aucun de nos ministres ou mêmes walis ne se déplace à Bentalha, une localité située à une quinzaine de Km de la capitale Alger, pour rendre hommage et commémorer le souvenir de ces 400 personnes civiles tuées, et égorgées, en une seule nuit en 1997. Un oubli total. Ces pauvres Algériens victimes de l'horreur n'ont aucun monument qui rappelle au pays leur existence et leur sort tragique. A Bentalha, comme ailleurs à travers le pays, ces victimes du terrorisme aveugle ont été enterrées dans le cimetière de l'indifférence de l'amnésie. Une amnésie qui n'a pas débarrassé l'Algérie de cette violence encore latente. Une violence qu'on retrouve dans nos stades de football, dans nos rues, nouvelles cités populaires et même au sein de nos familles. La vérité, seule la vérité soignera nos blessures et nous permettra de faire définitivement notre deuil. Alors au nom de ces Algériens enterrés dans l'anonymat total, au nom de ces Algériens qui ne dorment pas la nuit parce qu'ils entendent toujours les cris de leurs proches morts le couteau à la gorge, au nom de ces Algériens, dites-nous enfin la vérité...

TSA, 23 Mai 2014, Benyounès demande le respect de la charte pour la réconciliation nationale

MPA

Benyounès demande le respect de la charte pour la réconciliation nationale

Publié le 23 mai 2014

Le président du mouvement populaire algérien (MPA), Amara Benyounès, a appelé, hier, au respect de la charte pour la réconciliation nationale et rejeté toute participation des anciens dirigeants du parti dissous aux consultations sur la révision constitutionnelle. Il a rappelé, dans ce contexte, que la charte en question a permis de révéler deux principales vérités. Il s'agit du fait que « tout le monde a reconnu que le parti dissous était le responsable de la tragédie nationale » et que le texte stipule que « les dirigeants de ce parti ne peuvent plus exercer de politique ». « Je n'ai aucun problème avec le parti dissous et ses dirigeants, leur participation aux consultations politiques ne me pose aucun problème personnel. Mais je tiens à rappeler que le texte de la réconciliation nationale interdit clairement aux dirigeants de ce parti d'exercer la politique », a-t-il dit lors de son intervention, hier, à Sidi Fredj, au cours de la session du conseil national du MPA. A propos de la constitutionnalisation de la réconciliation nationale, Amara Benyounès a émis des réserves. « Nous disons oui mais. Nous sommes d'accord pour inculquer la culture de la réconciliation nationale mais l'inclure dans ce projet doit revenir au peuple », a-t-il indiqué. Il en est de même pour l'amnistie générale. « Tout changement dans le projet de réconciliation nationale doit passer par un référendum populaire non par la révision constitutionnelle », tranche-t-il. Tout en soutenant qu'il est préférable de soumettre l'amendement de la loi fondamentale « à un référendum populaire », Benyounès indique qu'« il n'y a aucune limite pour faire des propositions » et que son parti va plaider pour « l'élargissement des prérogatives du premier ministre et des assemblées élues, le caractère démocratique et républicain de l'Etat, la préservation du Conseil de la nation ainsi que la consécration des libertés individuelles et collectives ». Le patron du MPA s'est dit aussi « favorable » à la dissolution de l'APN. « Nous revendiquons la tenue d'élection législatives anticipées. Nous sommes un parti politique et nous faisons des calculs partisans », a-t-il dit. Optimiste quant aux résultats de cet éventuel scrutin, il se dit convaincu qu'il aura plus que les 7 députés qui représentent le parti actuellement, dans la mesure où il a jugé que son parti est « la troisième force politique après le FLN et le RND, de par sa présence dans 42 APW, 91 APC et au Conseil de la nation avec un sénateur ». Par ailleurs, le président du MPA a fustigé l'opposition en critiquant la coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique qui, selon lui, est allée « trop loin » en associant « les responsables de la tragédie nationale à leurs concertations ». Pour lui, il n'y a aucune raison qui impose une transition politique, « car l'Algérie n'est pas en crise ». « Ce sont ceux qui appellent à une transition

démocratique qui sont en crise », a-t-il dit. « En psychiatrie, on appelle cela un déni des vérités », a-t-il ajouté. « L'objectif de cette coordination est, a souligné Benyounès, est d'écarter Bouteflika de la scène politique ». Et d'ajouter : « Cela relève du passé. Celui qui veut devenir président ou gouverner l'Algérie n'a qu'à attendre jusqu'à 2019 ». Il a également critiqué les personnalités politiques « qui ont échoué plus que les partis politiques ». A propos du mouvement Barakat, il a appelé ses membres « à rejoindre les partis politiques ou une association si leurs revendications ne sont pas d'ordre politique ».

Nouria Bourihane

Al-Watan, 28.05.2014, Nacéra Dutour : «C'est le déni de justice qui devient une constante».

Nacéra Dutour : «C'est le déni de justice qui devient une constante»

Le 28.05.14

La présidente du Collectif des familles de disparus a qualifié l'introduction de la réconciliation nationale dans le nouveau texte de la Constitution comme constante nationale de «consécration de l'impunité».

«C'est pour réconcilier qui avec qui en fait ? Qui a été réconcilié avec qui ?» s'interroge Nacéra Dutour en rappelant que les familles de victimes n'ont été ni consultées ni associées à cette réconciliation sur mesure. «C'est le déni de justice qui devient une constante dans ce pays. D'ailleurs, dans la pratique, ça a toujours été une constante et aujourd'hui il sera ajouté à la Constitution», dit-elle.

Mme Dutour pense qu'il y a une volonté d'empêcher les gens de connaître la vérité sur ce qui s'est passé. «La réconciliation constante nationale veut dire qu'il n'y aura pas de justice, ni de vérité, en somme la consécration de l'impunité puisque la charte portant paix et réconciliation nationale et ses textes d'application prônent déjà l'impunité.» La représentante des familles de disparus précise que les textes d'application de la charte leur interdisent le recours à la justice alors que la Constitution l'autorise pour tous les Algériens. «La Constitution dit aussi que les Algériens sont libres de se réunir et s'organiser en association, alors que dans la pratique, nous n'avons même le droit à être enregistré comme association», fulmine Mme Dutour.

Cette dernière considère que c'est l'amnistie pour les criminels qui sera constitutionnalisée. «De toutes les façons, nous n'avons pas peur d'eux, un jour nous aurons ce que nous réclamons : la vérité et la justice. Ils peuvent écrire dix, trente ou cinquante mille lignes ou utiliser tout l'encre de la terre, ils ne nous empêcheront pas de chercher la vérité et nous la ferons éclater au grand jour. Justice sera rendue, je l'ai promis à mon fils qui a disparu et je tiendrai ma promesse», assure Mme Dutour.

Nadjia Bouaricha